



# LE PLAN CLIMAT LOIRE ANGERS PASSONS ENSEMBLE À L'ACTION !

## POURQUOI UN PLAN CLIMAT ?

Avec une hausse de température d'1,5 °C entre 1959 et 2009 en Pays de la Loire (rapport Oracle, 2016), qui pourrait atteindre 4 °C à l'horizon 2100, le **changement climatique est aujourd'hui une réalité**. Face à ces enjeux, des engagements ont été pris :

- au niveau international à travers la Cop 21 et l'accord de Paris,
- au niveau national par la Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV), la Stratégie Nationale Bas-Carbone, la loi énergie-climat et la Programmation pluriannuelle de l'Énergie.

Ils ont un objectif commun : **ne pas dépasser une hausse de 2 °C**.

L'atteinte de ces engagements repose aujourd'hui sur leur appropriation et déclinaison au niveau local : **chaque territoire, chaque acteur a un rôle à jouer**. Pour cela, le Plan

Climat Air Énergie Territorial constitue un outil permettant de définir une feuille de route commune et de coordonner les actions du territoire. En 2017, les élus du territoire ont estimé que l'échelle du SCoT (bassin de vie) était pertinente pour élaborer un PCAET : la compétence a donc été transférée au Pôle métropolitain Loire Angers.

### Plan Climat : Qu'est-ce que c'est ?

Un Plan Climat Air Énergie Territorial est un outil devant être mis en place par toutes les intercommunalités de plus de 20 000 habitants.

Il vise à construire un projet durable pour le territoire et partagé entre les acteurs (entreprises, habitants, agriculteurs, associations, élus...).

Il définit des objectifs stratégiques et des mesures concrètes qui s'inscrivent dans les engagements nationaux

# CLIMAT, AIR, ÉNERGIE : OÙ EN EST-ON SUR LE TERRITOIRE ?

Transports et bâtiments résidentiels et tertiaires : principaux consommateurs d'énergie et émetteurs de gaz à effet de serre<sup>(1)</sup>

Consommations d'énergie en 2014

7 585 GWh<sup>(2)</sup>

Émissions de gaz à effet de serre en 2014

1 835 kteqCO<sub>2</sub><sup>(3)</sup>

TRANSPORTS NON ROUTIERS



1 %

TRANSPORTS ROUTIERS

37 % 39 %



RÉSIDENTIEL

28 % 18 %



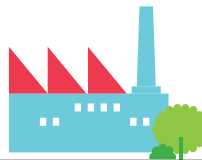
TERTIAIRE

20 % 13 %



INDUSTRIE

12 % 10 %



AGRICULTURE

2 % 19 %



TRANSPORTS

Près de 80 % des déplacements effectués en voiture

RÉSIDENTIEL

Un secteur dominé par :  
 • le chauffage (58 % des consommations)  
 • les maisons individuelles (75 % des consommations pour 56 % du parc de logements)

DÉCHETS

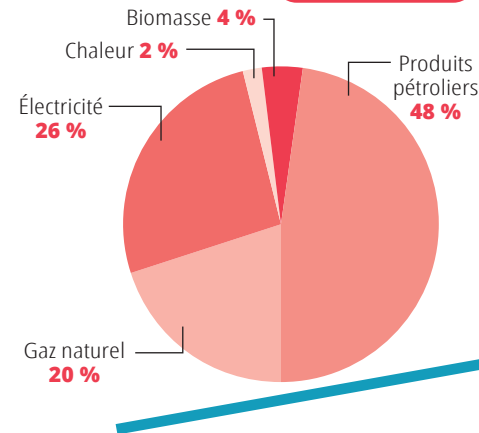


1 %

Un territoire dépendant des énergies fossiles (68 % des consommations)

Consommations

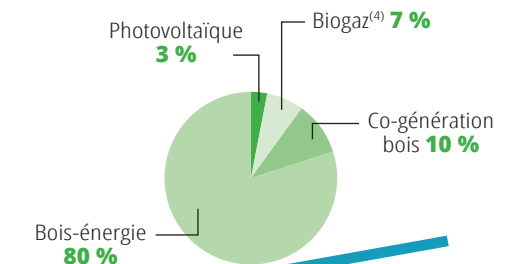
7 585 GWh



Seulement 7 % de l'énergie consommée produite par le territoire

Production d'énergies renouvelables

562 GWh



Plus de 800 millions € par an ! C'est le coût évalué de la facture énergétique pour l'ensemble du territoire.

## POLLUTIONS ATMOSPHÉRIQUES ET SANTÉ :

La pollution de l'air, tant extérieur qu'intérieur, est un enjeu majeur de santé publique puisqu'elle engendre en moyenne 48 000 décès prématurés par an en France (source : Santé publique France). Sur la station de mesure d'Angers, depuis 2014, la qualité de l'air mesurée est moyenne à très médiocre plus d'un jour sur cinq. Il existe de nombreux polluants atmosphériques mais trois sont particulièrement problématiques :

- les oxydes d'azote : gaz irritant contribuant aux pluies acides et à la formation d'ozone, ils sont émis à 69 % par le transport routier ;
- les particules fines (PM<sub>10</sub> et PM<sub>2,5</sub>) : émises principalement par le chauffage au bois en foyer ouvert, le transport routier, l'agriculture et l'industrie, elles affectent les fonctions respiratoires ;
- l'ozone : produit par des réactions entre polluants, il est responsable d'altérations pulmonaires et oculaires et provoque des pics de pollution.

<sup>(1)</sup> Gaz à effet de serre (GES) ? Il s'agit des gaz présents dans l'atmosphère et empêchant la chaleur de s'évacuer. L'augmentation de leur concentration est l'un des facteurs à l'origine du changement climatique.

<sup>(2)</sup> 1 GWh = 1 000 000 kWh - <sup>(3)</sup> 1 kteqCO<sub>2</sub> = 1 000 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>

<sup>(4)</sup> Le biogaz produit est valorisé sous 3 formes différentes : électricité, chaleur et injection dans le réseau.

# ZOOM SUR LA CONCERTATION DU PLAN CLIMAT

Pour élaborer le PCAET, le choix a été fait de co-construire le plan avec les habitants, les élus, les partenaires et les communes. En 2 ans, la co-construction du PCAET s'est matérialisée par :



## EPCI membres du Pôle métropolitain

2 séminaires  
et plus de 15 ateliers  
et de 20 commissions internes



## Partenaires

2 forums, 3 ateliers thématiques,  
plus de 10 rencontres bilatérales  
et 1 appel à contribution pour le plan  
d'actions (cahier des acteurs)



## Habitants

1 questionnaire en ligne, 1 film présentant les grands éléments de diagnostic et les enjeux, 2 plaquettes en ligne, 1 cycle de trois conférences intitulé « Les Fabriques du Climat » et des informations en ligne

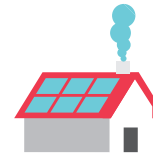
### QUELS ONT ÉTÉ LES SUJETS ABORDÉS ?

Qualité de l'air, sobriété énergétique, adaptation au changement climatique, développement des énergies renouvelables, réduction des émissions de gaz à effet de serre, réduction et gestion des déchets, déplacements, modes de production et de consommation, agriculture et viticulture, procédés industriels, nature en ville... Autant de thématiques qui ont été abordées dans la démarche afin de questionner et alimenter les politiques et programmes existants sous l'angle Climat Air Energie et d'identifier de nouvelles actions.

# QUELLES AMBITIONS POUR DEMAIN ?

## 5 axes stratégiques

### BÂTIMENTS



#### Rénover le parc immobilier actuel, essentiellement les logements.

Il s'agit de massifier l'atteinte de la performance énergétique du secteur résidentiel permettant ainsi de réduire les émissions de GES, de polluants atmosphériques et le phénomène de précarité énergétique.

### PRODUCTION ET CONSOMMATION D'ÉNERGIE

#### Structurer et développer les filières d'énergies renouvelables selon les capacités et atouts du territoire.

Ce volet vise une intensification et diversification des types de productions.



### AMÉNAGEMENT ET MOBILITÉS

#### Aménager le territoire pour favoriser les proximités et les mobilités décarbonées tout en améliorant le cadre de vie et la santé humaine.



### ADAPTATIONS

#### Adapter les comportements et modes de vie au changement climatique et en limiter les impacts.

De nombreux champs sont concernés : alimentation, déchets, pratiques de déplacement, éducation, écologie industrielle, etc.



### GOVERNANCE

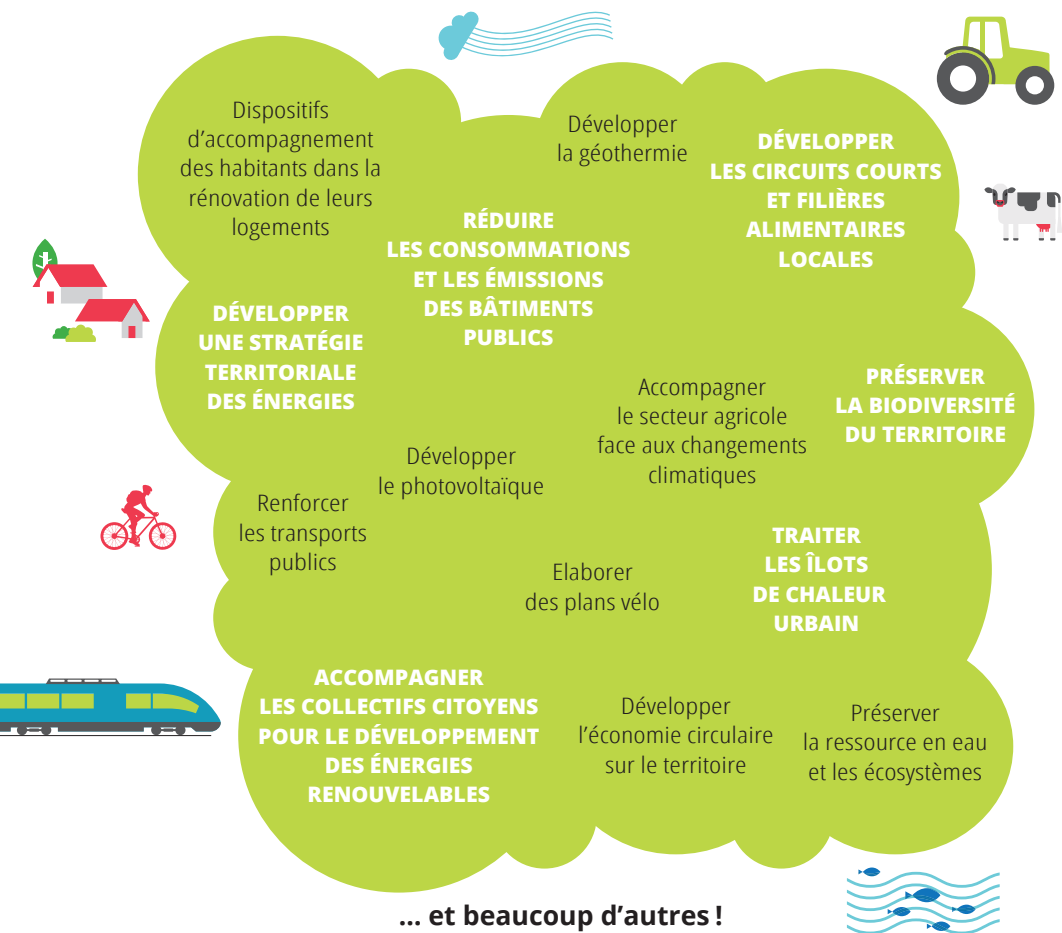
#### Piloter, animer et évaluer le PCAET

## LES OBJECTIFS À HORIZON 2030 :

Réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990  
Réduction de 20 % de la consommation énergétique finale par rapport à 2012  
Un taux de couverture en énergies renouvelables d'au moins 33 %

# ET CONCRÈTEMENT ?

## 50 actions portées par tous les acteurs du territoire !



**POUR EN SAVOIR + SUR LE PLAN CLIMAT, SES ACTIONS ET SA MISE EN ŒUVRE :**

 <http://pole-metropolitain-loire-angers.fr>



# ZOOM SUR 2 ACTIONS PORTÉES PAR LE PÔLE MÉTROPOLITAIN



## AMÉNAGEMENT ET MOBILITÉS

### Action 14 - Favoriser la densification des espaces consommés via des études d'optimisation foncière

Il s'agit ici d'engager une démarche de densification douce du bâti s'inspirant de la démarche BIMBY\*. En effet, l'optimisation des tissus urbains permet l'accueil de nouvelles habitations sans consommer d'espaces agricoles et naturels. L'expérimentation financée par le PMLA se limite à la phase de diagnostic du potentiel existant. Suite à cette phase, les communes le souhaitant pourront poursuivre les études.



**Prestataire**  
VILLES VIVANTES

**Financement**  
PMLA AVEC FINANCEMENT LEADER

**Calendrier**  
2ÈME SEMESTRE 2020

#### Périmètre

8 communes candidates : Loire-Authion, Chalonnes-sur-Loire, Val du Layon, Belleville-en-Layon, Brissac Loire Aubance, Huillé-Lézigné, Marcé et Jarzé Villages

## AMÉNAGEMENT ET MOBILITÉS

### Action 19 - Traiter les îlots de chaleur

Phase 1 : étude visant à connaître et définir les îlots de chaleur et de fraîcheur afin d'améliorer le confort thermique des espaces extérieurs et de limiter les risques sanitaires au sein des espaces urbains. Elle vise également à présenter des actions définies et adaptées à chaque îlot. Phases suivantes : envisager au niveau du Pôle métropolitain le portage d'actions sur 3 îlots de chaleur identifiés par l'étude (un par EPCI).



**Maîtrise d'ouvrage**  
AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION ANGEVINE (AURA)

**Financement**  
ÉTUDE INCLUSE AU PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'AURA (COFINANCEMENT PMLA)

**Calendrier**  
PHASE 1 : 2019-2020

#### Périmètre

Phase 1 : l'étude initiale (benchmark et ressources) concerne l'ensemble du territoire.

Phases suivantes : plus opérationnelles, elles pourraient se limiter aux espaces les plus urbains des EPCI selon les coûts et la logistique inhérents.

\* Projet de recherche & développement visant à trouver la solution au manque de terrains à bâtir en aidant les propriétaires de maisons à accueillir de nouvelles constructions dans leurs jardins « build in my backyard »

# FAIRE VIVRE LE PLAN CLIMAT LOIRE ANGERS 2020-2026 : L'ACTION DU PÔLE MÉTROPOLITAIN

## 1 STRATÉGIE GLOBALE À L'ÉCHELLE DU PÔLE

## 1 PROGRAMME D'ACTIONS DÉCLINÉ LOCALEMENT

La mise en œuvre du Plan Climat nécessite de bien articuler la gouvernance entre les 3 EPCI et le PMLA. Dans le cadre du Plan Climat, le Pôle joue le rôle de coordinateur général : il s'appuie sur l'implication active des EPCI qui nourrissent la mise en œuvre et capitalise sur l'opportunité de tirer les trois territoires vers le haut grâce à l'émulation collective.

Dans une logique d'amélioration continue, le Pôle métropolitain :

- Assurera l'animation et la mise en œuvre du programme d'actions ;
- Pilotera directement certaines actions

grâce à une ligne budgétaire affectée au Plan Climat ;

- Mettra en œuvre le dispositif de suivi, à partir d'indicateurs préalablement définis, en associant les porteurs de projets (EPCI, partenaires institutionnels, associatifs) et les acteurs du territoire, au sein d'instances techniques et politiques ;
- Assurera la traduction des enjeux air climat énergie dans le SCoT Loire Angers en cours d'élaboration ainsi que dans les documents d'urbanisme (PLUI, PLU, chartes d'aménagement), dans le souci d'une vision partagée et cohérente du territoire.

## LE PROGRAMME EUROPÉEN LEADER :

### UNE OPPORTUNITÉ POUR LE PLAN CLIMAT LOIRE ANGERS

Afin de faciliter la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial, des financements européens FEADER ont été fléchés par le Pôle métropolitain Loire Angers pour encourager des initiatives permettant d'agir en matière de transition énergétique via son programme européen Leader et son axe d'intervention « Participer à la transition énergétique ». Un large panel d'actions pourra prétendre à un financement européen (dans la limite des fonds disponibles) : projets territoriaux collectifs de développement des énergies renouvelables, rénovation et réhabilitation de logements, mobilité alternative...

➤ **Pour plus d'information : [leader@pmla.fr](mailto:leader@pmla.fr) ou au 02 41 05 50 97**



Pôle métropolitain Loire Angers  
BP 80011 - 49020 ANGERS cedex 02  
02-41-05-51-55  
[accueil@pmla.fr](mailto:accueil@pmla.fr)  
[pole-metropolitain-loire-angers.fr](http://pole-metropolitain-loire-angers.fr)  
[@PM\\_loire\\_angers](https://twitter.com/PM_loire_angers)

